



N° 11-522-XIF au catalogue

**La série des symposiums internationaux  
de Statistique Canada - Recueil**

**Symposium 2004 : Méthodes  
innovatrices pour enquêter  
auprès des populations  
difficiles à joindre**

2004



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## EXPERIENCE D'ENQUÊTES SENSIBLES EN FRANCE

Benoît Riandey et Marie-Ange Schiltz<sup>1</sup>

### RÉSUMÉ

Les enquêtes sensibles demandent un grand savoir faire tant au niveau de la conception de l'échantillonnage que du questionnement et de la conduite de la collecte. Le cadre réglementaire français a ajouté beaucoup de contraintes à cet exercice déjà difficile, mais depuis l'été 2004, la réglementation européenne est venue assouplir les contraintes pesant sur la statistique en France. Des exemples d'enquêtes auprès de populations diversifiées viendront illustrer le côté indissociable de la technique d'enquête et des questions sensibles traitées. Ces exemples convaincront qu'il n'y a pas bonne technique d'enquête en l'absence d'une déontologie réfléchie.

MOTS CLÉS : Déontologie statistique publique, enquêtes sensibles, France, législation.

### 1. INTRODUCTION

Les variations entre pays du répertoire des thèmes sensibles étonneront peut-être plus que les techniques utilisées pour les traiter. Bien des sujets d'enquêtes traités au Canada ne peuvent l'être en France ou ne l'ont été que très tardivement. L'histoire et la législation du pays y contribuent. Les conflits entre le devoir de transparence de la société et le respect des personnes placent souvent le statisticien en posture contradictoire. Compétence technique et sensibilité déontologique s'épaulent pour recueillir des données plus fiables avec l'assentiment de l'enquêté, mais les lois françaises imposent des procédures qui dissuadent les chercheurs de certaines aventures statistiques. La sociologie religieuse quantitative a disparu de la recherche française alors que la société s'interroge sur l'intégration des populations immigrées. L'absence d'investissement des instituts français pour le recueil auto-administré sur ordinateur constitue une limite technique. Néanmoins d'autres voies ont été explorées : citons les enquêtes par voie de presse ou en boule de neige dont on comparera les résultats aux enquêtes plus classiques. Des occasions de collecte aléatoire et anonyme sur les usages des drogues, les violences à l'encontre des femmes, l'état de santé des prisonniers ou les conditions de vie des malades du Sida ont été heureusement saisies. Les techniques de compression des identifiants permettent des appariements de données d'enquêtes ou administratives et leur traitement longitudinal jusqu'alors fortement prohibé.

### 2. LE CONTEXTE FRANÇAIS

L'échange sur les enquêtes sensibles porte habituellement sur des réflexions thématiques. Tout l'intérêt de ce symposium est de décortiquer les investissements méthodologiques ou techniques et les préoccupations déontologiques que ces enquêtes font surgir. Dans la situation française, on ne peut ignorer le contexte réglementaire particulièrement contraignant de ces enquêtes. Prenons à témoin cette enquête sur les croyances religieuses dans l'Europe des 25 (Tincq, 2004) dont les auteurs ont déclaré avoir écarté la France pour éviter des négociations inextricables avec l'autorité de contrôle, la CNIL. C'est donc par cet aspect juridique que nous aborderons le sujet avant d'aborder notre retour d'expérience méthodologique et éthique.

---

<sup>1</sup> Benoît Riandey, INED, 133 Boulevard Davout F-75020 Paris, France ([riandey@ined.fr](mailto:riandey@ined.fr)) ; Marie-Ange Schiltz, CNRS-CAMS, 54 Bd Raspail F-75006 Paris, France ([schiltz@ehess.fr](mailto:schiltz@ehess.fr)).

## 2.1 Un contexte contraint (1978-1995)

Le cadre institutionnel des enquêtes de la statistique publique institué par la loi de statistique publique de 1951 fut profondément affecté par la loi Informatique et libertés votée en 1978. Cette loi résultait d'une réaction de crainte à l'égard de l'Etat apparue lors de l'informatisation du répertoire d'identification des personnes. Très novatrice, elle a constitué une avancée juridique incontestable pour la protection des libertés individuelles. Elle a profondément orienté la convention du Conseil de l'Europe de 1981 et, plus tard, la directive européenne du 24 octobre 1995. Cependant les autorités européennes ont eu la sagesse d'appliquer ses principes avec des modalités pratiques beaucoup plus souples. En France au contraire, le rodage de ce droit original a conduit à une jurisprudence parfois discutable, notamment pour la statistique et la recherche : la loi de 1978 ne reconnaît pas la finalité et la spécificité de ces secteurs, ni la garantie du secret statistique, pourtant jamais pris en défaut depuis le vote de 1951. Toutes les nouvelles protections instituées dès la collecte des informations sensibles rendent difficiles l'enquête statistique dans des domaines importants des sciences sociales.

L'article 31 de la loi informatique et libertés interdit, sauf *accord exprès*, la collecte des informations nominatives relatives aux origines ethniques, à la religion, aux appartenances politiques ou syndicales, puis à partir de 1981, à la sexualité et à la santé. Cet article signifie que pour recueillir des informations personnelles sur ces thèmes, l'enquêteur doit tenir à l'enquêté un double langage :

- « Oui : le secret statistique vous protège, vous pouvez répondre sans risque ;
- mais signez que vous acceptez le risque de nous transmettre des informations si sensibles ».

Cette démarche n'est compréhensible que dans le champ de la santé pour lequel le public est habitué aux précautions protégeant le secret médical. Ailleurs, elle est strictement inaudible. Aussi, doit-on conclure que les sondages probabilistes rigoureux semblent impossibles en sociologie religieuse, en sciences politiques, en études des populations immigrées.

De même, les criminologues ont toujours interdiction de poser des questions sur les infractions et condamnations. En épidémiologie, les registres du cancer sont demeurés illégaux jusqu'au vote de la loi bioéthique en 1994 et même les enquêtes sur les revenus fiscaux de l'INSEE l'ont été de 1978 à 1986 : à cette date, un amendement à la loi de 1951 a rétabli le droit de l'INSEE et des services statistique ministériels de recevoir de informations nominatives à des fins exclusives de statistique. Mais l'accès aux bases de sondage est resté difficile pour la statistique privée et les instituts de recherche qui n'ont pas bénéficié de cette loi.

La statistique administrative a également connu des limitations très strictes avec l'interdiction de collecter des informations « excessives » pour leur finalité administrative : la nationalité ne figure pas dans les fichiers de l'assurance maladie car cette donnée n'est pas utile, mais « excessive » pour effectuer les remboursements de dépenses de santé. En fait, la statistique publique a l'obligation d'évaluer les discriminations administratives (par exemple dans l'accès aux soins), mais pour protéger les personnes, elle a souvent interdiction de collecter les caractéristiques discriminées.

Pour la même raison, les minorités ethniques n'ont pas le droit de se compter. Ainsi les Arméniens de France n'ont pu dénombrer le nombre de patronymes s'achevant par « *ian* » dans l'annuaire téléphonique. Cette situation traduit le poids de l'histoire française et des moments peu glorieux de son administration à l'égard de la communauté juive lors de l'affaire Dreyfus au XIX<sup>ème</sup> siècle, puis de sa collaboration avec le nazisme, ou plus récemment l'abandon des harkis à la suite de la guerre d'Algérie.

## 2.2 Évolution du contexte (1995-2004)

L'instauration du marché unique européen a rendu nécessaire la circulation de données nominatives et a obligé à s'entendre les Etats libre-échangistes (Royaume-Uni, Pays-Bas) et les Etats plus sensibles (ou crispés du fait de leur Histoire) à la protection des données personnelles (l'Allemagne, l'Autriche et la France) : la directive européenne votée le 25 octobre 1995 a fixé les conditions de circulation des données nominatives européennes, y compris pour leur sortie du territoire. Aussi en 2001, devenait-elle une norme internationale quand les événements du 11

septembre ont imposé au monde un ordre plus sécuritaire. Néanmoins, cette loi s'est imposée au 15 puis 25 pays de l'Union européenne, et donc à la France... mais seulement depuis le vote du parlement français, le 6 août 2004.

Les Français y ont d'abord gagné une simplification des procédures pesant sur la collecte ou l'utilisation d'informations nominatives. A la suite de patientes démarches de la Société française de statistique et du Conseil national de l'information statistique (CNIS, 2000), est reconnu le droit de réutiliser des données nominatives à des fins de statistique ou de recherche. Soit dans le langage nuancé des juristes, « *La réutilisation de données nominatives à des fins de statistique ou de recherche n'est pas présumée incompatible avec la finalité pour laquelle elles ont été recueillies* ». En termes plus simples, à l'instar de la statistique publique, les instituts privés de statistique et les instituts de recherche bénéficient désormais du droit d'accéder à des données nominatives d'institutions tierces, notamment au titre de bases de sondage<sup>2</sup>.

Et les enquêtes sensibles ? La directive européenne prévoit que « *pour un motif d'intérêt public important, notamment la statistique publique, il peut être dérogé à l'accord exprès* », mais le gouvernement français s'est toujours opposé à cette disposition qu'il jugeait réductrice des libertés. La Société française de statistique avait dû prendre acte de son échec à infléchir cette position. Quelle ne fut pas sa surprise de découvrir à l'automne 2004 que le Parlement venait de voter cette dérogation jugée indispensable au suivi du financement de l'assurance maladie. L'INSEE et les services statistiques ministériels pourront donc être dispensés - par la CNIL - de l'accord exprès sur les données sensibles

### 2.3 La statistique publique et les enquêtes sensibles

Verrons-nous donc fleurir les enquêtes qui ont fait défaut dans le passé<sup>3</sup> ?

Des limites demeurent posées : la dérogation ne s'applique qu'à l'INSEE et aux services ministériels : les instituts de sondage privés ne sauraient donc en bénéficier que comme sous-traitants des services statistiques ministériels, et les instituts de recherche qu'en sous-traitant la collecte à la statistique publique. L'enquête européenne sur les religions, étrangère à ce cadre, n'y aurait pas trouvé son salut.

Par tradition, l'INSEE a toujours évité d'enquêter sur les opinions<sup>4</sup> et comportements politiques ou religieux. Son attitude prudente tient probablement à sa spécificité parmi les instituts nationaux de statistiques, les INS, d'être en charge des Etudes macro-Economiques et aux tensions suscitées autrefois par l'informatisation, du répertoire des personnes. Les statisticiens français saluent d'autant plus l'engagement de Statistique Canada dans ses enquêtes sur la violence à l'encontre des femmes ou auprès des peuples autochtones et celle sur les handicaps. En France, l'initiative de ces sujets relève des instituts de recherche comme l'INED ou plus rarement de l'université<sup>5</sup>. Cependant des évolutions se font sentir : l'enquête HID sur les handicaps, très longtemps impensable en France, a été menée par l'INSEE à partir de 1999 (Ravaud et al., 2002), puis, l'INSEE a réalisé une enquête nationale auprès des personnes sans domicile (Brousse, 2002) sur le modèle de l'enquête régionale réalisée par l'INED (Marpsat, Firdion, 2000). L'enquête sur l'histoire familiale (Cassan, 2001), associée au recensement de 1999, comporte des

---

<sup>2</sup> Pour être précis, prenons l'exemple des déclarations d'ouverture de compteurs électriques par l'Electricité de France (EDF) : les instituts privés de sondage auraient toujours eu accès à ces fichiers pour les enquêtes réalisées pour l'EDF ; depuis 1986, l'EDF a le droit de transmettre ce fichier à l'INSEE et aux services statistiques ministériels pour des statistiques (sur la mobilité résidentielle), des enquêtes (sur les loyers) ou la mise à jour de sa base de sondage ; depuis le 6 août 2004 et sous réserve de l'accord de la CNIL, l'EDF aurait le droit de le transmettre aux instituts de sondage ou à l'INED pour ces mêmes finalités.

<sup>3</sup> Les sondages politiques sur quotas ont pu être maintenus grâce à un accord avec la CNIL d'un recueil simplifié du consentement. Ainsi également l'INED a pu mener, sur la base du recensement et en collaboration avec l'INSEE, l'enquête MGIS sur l'intégration des immigrés (Tribalat, 1995).

<sup>4</sup> autres que sur la conjoncture économique ; tout au plus, a-t-il recueilli des informations sur l'inscription sur les listes électorales et la participation au vote, la pratique religieuse, mais sans préciser de la religion.

<sup>5</sup> A la demande de l'INSEE, l'Enquête mondiale sur la fécondité a été menée en France par l'INED (Leridon, 1979). L'enquête ACSF (Spira, 1993) sur les comportements sexuels et l'enquête ENVEFF (Schiltz, 2001) sur les violences à l'encontre des femmes ont été collectées par téléphone, sous la responsabilité respective de l'INSERM et de l'université de Paris, sans que les enquêteurs gèrent les appels. La CNIL a reconnu l'anonymat de cette procédure et considéré que ces enquêtes aléatoires et anonymes ne relevaient pas du champ de la loi. Les instituts de sondage privés français n'ont jamais eu recours à cette méthode pour réaliser des sondages politiques aléatoires.

questions sur les unions libres, les adoptions et la langue maternelle, indicatrice de « l'ethnie ». La DREES, nouveau service de statistique et recherche du ministère des Affaires sociales mène des enquêtes sur des populations fragilisées et des sujets aussi sensibles que les violences. Malgré cette évolution, les enquêtes sensibles auront tendance à être conçues par un institut de recherche, quitte à être ensuite réalisées en collaboration avec l'INSEE.

### 3. RETOURS D'EXPERIENCES

La réalisation d'une investigation auprès de populations difficiles à atteindre en raison de leur caractère minoritaire, de leur marginalité, de leurs conditions de vie ou de l'opprobre qui pèse sur elles doit définir les critères d'appartenance et d'accès à cette population sans oublier de se préoccuper de l'ombre, à savoir la « population cachée » par cette approche.

#### 3.1 Définir la population

La délimitation de la population dépend du choix des critères d'appartenance qui ne sont souvent ni clairs ni visibles. Prenons deux exemples, l'homosexualité et le handicap physique.

Ainsi l'homosexualité peut-être définie à partir de fantasmes, de dispositions, d'une attirance pour des personnes de même sexe ou de comportements sexuels minoritaires, d'une affirmation de soi en tant qu'homosexuel, d'un mode de vie que l'on nomme gai ou d'une identification au groupe social. Aucune de ces définitions ne résout la délimitation des contours de la population « cible » en raison de la multiplicité des caractérisations possibles de qui est « homosexuel » et du flou qui entoure la notion de rapport sexuel. Pour exemple, les enquêtes auprès de volontaires définissent comme « homosexuel » celui qui s'inclut dans une enquête au titre explicite « *les homosexuels face au sida* » (Pollak, Schiltz, 1991). Au contraire le processus de classement adopté dans l'enquête « *Analyse des Comportements Sexuels en France* » part d'un recrutement aléatoire en population générale : les chercheurs ont préalablement défini de façon univoque et comportementaliste l'homosexualité et classent dans cette catégorie les individus qui ont répondu positivement à la question « avoir eu au moins un rapport sexuel avec une personne de même sexe au cours de sa vie ». Selon cette enquête, 4.1% des hommes et 2.6% des femmes sexuellement actifs au cours de leur vie ont déclaré avoir eu au moins un partenaire de même sexe (Spira, Bajos, 1993).

Un autre choix a été fait dans l'enquête de l'INSEE « Handicaps-incapacités-dépendance » : l'existence de multiples façons de repérer la population handicapée a conduit à la définition d'une population cible résolument multidimensionnelle. Elle prend en compte cinq approches possibles du handicap autorisant différentes constructions de la population handicapée. Ces approches s'ordonnent ainsi par prévalence décroissante<sup>6</sup> : incapacités fonctionnelles appréhendées par sept questions factuelles sans référence explicite aux dénominations de handicap, d'invalidité ou de dépendance (21,1%) ; limitation dans le genre ou la quantité d'activités à travers une question prenant en compte une durée de plus de 6 mois de la difficulté (11.7%) ; auto-déclaration du handicap (9.5%) ; recours à une aide : humaine, prothèse, appareil, technique, aménagement du logement (7.7%) ; demande de reconnaissance sociale officielle du handicap (6.2%). Les groupes ainsi définis sont de tailles différentes et ne se recouvrent pas complètement (Ravaud *et al.*, 2002).

#### 3.2 Sonder la population

En pratique, l'accès aux populations difficiles à joindre peut prendre des voies multiples. Il est possible de s'appuyer sur :

- une désignation sociale en recrutant des personnes touchées par une intervention sociale ;
- une identité relationnelle : dans ce cas l'inclusion se fait de proche en proche grâce aux contacts que les membres du groupe ciblé entretiennent entre eux ;
- identité revendiquée à partir de la décision d'un individu de s'inclure dans une étude ;

---

<sup>6</sup> Les chiffres retenus ici portent sur la population âgée de plus de 16 ans.

- classement décidé a priori, le chercheur procédant à l'inclusion des individus ayant déclaré un ou plusieurs comportements.

Ainsi l'enquête Vespa « VIH : enquête auprès des personnes atteintes » (Obadia, Lert, 2004) se donne pour objectif de constituer un échantillon aléatoire de personnes qui se savent atteintes par le VIH depuis au moins 6 mois. Elle s'appuie sur les prestations médicales destinées à cette population. La prise en charge hospitalière en France des personnes atteintes est en effet estimée à 93%. En l'absence de base de sondage des individus séropositifs, une liste exhaustive des services hospitaliers en charge de ces patients sur le territoire français a été dressée et la représentativité a été obtenue par tirage au sort de ces services. De même, pour l'étude des populations sans domicile, l'accès de l'enquête française s'effectue à partir des prestations sociales d'hébergement et de repas gratuits (Marpsat, Firdion, 2000).

Différentes approches des homosexuels en France illustrent les autres possibilités d'accès à une population pour laquelle il n'existe pas de base de sondage. Ainsi le « Rapport gay » (1983) mixte un recrutement par boule de neige et une auto-inclusion à partir de questionnaires diffusés sur les lieux de rencontre et dans les associations. Il en résulte un échantillon d'hommes qui s'affirment « homosexuels », urbains essentiellement issus de la région parisienne, les plus visibles et les plus actifs se situant dans une tranche d'âge relativement restreinte (25 à 40 ans).

De 1985 à 2004, les enquêtes « Presse gay » s'appuient sur un questionnaire adressé explicitement aux homosexuels par voie de presse et visant à établir leur mode de vie et leur réaction face au sida (Pollak, Schiltz, 1991). Récemment s'y est ajoutée une diffusion par sites internet. Cette approche permet le recrutement rapide et à peu de frais d'un nombre important de volontaires. En raison de la large diffusion des supports sélectionnés, l'échantillon recrute bien au-delà de la scène parisienne : des homosexuels et des bisexuels, certes affirmés, mais provinciaux, de plus jeunes comme de plus âgés. Cette opération aisément renouvelable permet de suivre les changements et les adaptations différenciées de sous-groupes (jeunes par rapport aux moins jeunes, les plus démunis opposés aux ouvriers ou aux cadres). En 1986 et 1987, deux enquêtes auprès des non-lecteurs complètent l'observation auprès des lecteurs : leur recrutement, par boule de neige, s'effectue dans des lieux de rencontre à Paris et en province selon des quotas définis à partir des caractéristiques des célibataires masculins adultes au recensement. Cette procédure a permis de recruter plus d'homosexuels issus des couches sociales défavorisées. En revanche, cette procédure privilégie la réponse des homosexuels qui s'identifient le plus avec la « communauté » en affichant leur choix sexuel dans les lieux de rencontre et en acceptant une enquête en face à face sur leur sexualité.

La comparaison des caractéristiques de ces populations différemment constituées nous enseigne que le recrutement en boule de neige, même assorti de consignes strictes sur des quotas à respecter, n'est pas toujours impeccable. En effet, dans les sous-cultures, les groupes les moins marginalisés sont aussi les moins visibles. Une procédure cherchant à atteindre les membres d'un groupe par l'intermédiaire du réseau relationnel a donc toutes chances de ne toucher que la partie la plus visible et la plus affirmée de la population cible. Ce biais de sélection se trouve renforcé par l'interaction avec l'enquêteur ; l'absence d'anonymat dans le « face à face » peut écarter de l'interrogation les personnes qui nient l'évidence, ne s'affichent pas, ou encore celles qui ordinairement refusent de reconnaître devant un « étranger » leur comportement stigmatisé. A moins d'avoir recours à des techniques exhaustives, cette démarche ne procure aucune représentativité. Coûteuse en temps, elle permet la mise en évidence de "cas de figure" plutôt que de tendances générales.

Les enquêtes auprès de volontaires, quant à elles, ne sont possibles que s'il existe une communauté organisée et si le sentiment d'un destin commun s'exprime au travers d'associations ou de médias spécialisés dans lesquels se reconnaissent les personnes concernées. Il faut alors garder en mémoire que l'entrée dans un groupe déviant ou stigmatisé organisé constitue souvent la dernière étape d'une carrière marginale. De ce fait, l'ensemble statistique de ceux qui s'incluent volontairement selon un attribut négatif n'est pas le modèle réduit d'une assemblée plus vaste. Elle a, au contraire, toutes les chances de donner l'image la plus durcie du groupe, d'autant plus durcie que le groupe est marginalisé. Plus la définition est restreinte, plus les canaux de diffusion de l'enquête sont spécifiques, plus l'échantillon spontané présente des traits distinctifs par rapport à la population de référence.

Une autre approche de l'homosexualité est celle adoptée par l'enquête « Analyse des Comportements Sexuels en France ». Cette enquête probabiliste surdimensionnée réalisée en population générale et par téléphone opère en deux phases. Il s'agit d'abord de repérer parmi les 20.000 personnes contactées, les individus dont les comportements les

exposent plus que les autres au risque du VIH, puis de les questionner de façon détaillée. La sélection des personnes s'effectue à partir d'une question filtre neutre de type « aléatoire » au sens où, au milieu des comportements à risque, elle inclut<sup>7</sup> le fait d'être né un 7, 17 ou 20 d'un mois. Une réponse positive à l'ensemble de la question ne renvoie pas exclusivement à des comportements stigmatisés. L'introduction de cette modalité aléatoire a pour but de recruter un échantillon témoin et de rendre plus neutre la question filtre. Cette procédure, la plus inattaquable du point de vue statistique, recrute bien au-delà des seuls homosexuels affirmés et donne l'image la moins spécifique de l'ensemble des hommes qui ont eu une pratique homosexuelle au cours de leur vie. Mais, par rapport aux enquêtes précédemment évoquées, c'est aussi la plus chère et celle qui obtient le nombre le plus faible d'homo et bisexuels masculins (n=121) à l'extrême limite du traitement statistique pour les femmes concernées (n=41) (Messiah, Mouret-Fourne, 1993).

Pour ces enquêtes en plusieurs phases, la réussite du filtrage est centrale. La stratégie de la question neutralisée par une modalité aléatoire n'est pas toujours suffisante. Ainsi dans l'enquête « Analyse des Comportements Sexuels en France », ce filtrage qui arrivait relativement tôt dans le processus de questionnement, n'a pu enrayer une dissimulation de pratiques pas toujours facile à reconnaître et à dire, même au téléphone. Pour preuve, un échantillon témoin excédentaire de plus de 30% fait croire à un déni probable en cours d'interview de pratiques homosexuelles sans que pour autant ce mot ait jamais été prononcé (Riandey, Firdion, 1993).

Des expériences passées, on peut retenir quelques principes. Le filtrage, qui contient toujours la possibilité d'exclure définitivement des faux négatifs, doit intervenir le plus tard possible dans le questionnement. Il s'agit d'une part de minimiser les opportunités de déni, par exemple en proposant au répondant un ensemble de modalités qui contient une réponse de type aléatoire mélangée à d'autres rédigées de façon nuancée et englobante : « partenaire de même sexe que vous » ou « consommation de drogues douce et dure » ; trop tranchée, la question peut être une perche pour s'esquiver : c'est ce que suggère la comparaison des résultats de deux enquêtes probabilistes réalisées quasiment simultanément en population générale pour estimer divers types de violence, notamment envers les femmes. Ces deux enquêtes, très proches dans leur objet et dans le temps, fournissent des estimations très dissemblables, souvent dans un rapport de 1 à 4. La disparité des ordres de grandeur se répète pour tous les indicateurs susceptibles de comparaison. La construction du questionnement et les stratégies de filtrage fondent largement ces différences : le filtrage de l'enquête aux estimations les plus basses repose sur une unique question relative à l'existence d'une agression. La seconde enquête s'organise autour de la mise en situation de la répondante dans les différentes sphères de sa vie : sphères publique, professionnelle, familiale et conjugale. Pour chacun de ces univers, une liste de faits se répète sans jamais que les mots d' « agression » ou de « violence » soient prononcés (Schiltz *et al.*, 2001). Cette stratégie multiplie les angles d'observation sans opérer de filtrage. Elle permet de minimiser les classements négatifs constatés dans de nombreuses autres enquêtes et d'obtenir ainsi des prévalences plus importantes et probablement plus proches de la réalité.

Quelle que soit l'approche, revient un même constat : l'existence d'une « population cachée » que l'on n'a pu atteindre en raison du choix du critère d'appartenance, de la procédure d'accès à la population, de l'instrument d'enquête choisi et de l'opération de filtrage. Dans tous les cas, l'équipe de recherche doit s'interroger sur les zones d'ombre. Ainsi, quelle que soit la sophistication de la procédure choisie, la réflexion sur la population cachée d'une enquête auprès de bénéficiaires de l'aide sociale est incontournable ; elle est au fondement même de la discussion sur les limites des résultats produits. Les individus systématiquement exclus de cette intervention sociale sont précisément ceux qui, en droit d'être aidés, se tiennent à l'écart par honte de recourir à cette aide ou encore par affirmation de leur liberté de vivre en marge, ceux qui, trop marginalisés, ne répondent pas aux critères de l'administration (sans papiers, pas de domiciliation, refus de stages de réinsertion ou de cures de désintoxication) ou ne peuvent plus faire les démarches (illettrés, trop alcoolisés,..).

Dans l'enquête Vespa, une investigation auprès des personnes informées de leur séropositivité, mais ne fréquentant pas l'hôpital a permis d'établir la diversité des situations des personnes « hors champ » et l'impossibilité de les atteindre à travers un système d'interrogation standardisé : des cadres supérieurs qui choisissent un médecin de ville pour assurer la discrétion et des horaires de consultation à leur convenance, des individus qui rejettent l'idée d'être sous traitement ou qui préfèrent recourir à des médecines parallèles... De même, le recueil des données sur les sans-

---

<sup>7</sup> des rapports sexuels avec une personne de même sexe, plusieurs partenaires ou un usage de drogue douce ou dure dans l'année

abris par l'intermédiaire des refuges et des centres de distribution alimentaire a été complété en 2002 par une étude qui cherchait à en savoir davantage sur les sans-abris les plus autonomes, ceux qui ne fréquentent pas les services d'aide directe (Quaglia, Razafindratsima, 2004).

De plus, souvent dans ce genre d'investigation auprès de populations difficiles à atteindre, les biais sont accentués par les thèmes abordés : difficultés de dire une sexualité marginale, une consommation de produits illicites, une violence subie, de parler d'une maladie létale liée à des comportements stigmatisés... Aussi doit-on approfondir les moyens d'enquêter en confiance.

### 3.3 Enquêter en confiance

*« On ne peut prévoir l'accueil des enquêtés à une enquête. En témoigne l'enquête «Fécondité» de l'Ined qui avait fait si peur aux responsables de la collecte et avait eu le meilleur accueil des enquêtés puis des enquêtrices »* déclarait Jacques Desabie dans une réunion publique.

Cette remarque s'applique à de nombreuses enquêtes qui pourtant portent sur des sujets sensibles. En témoignent tous ces hommes et toutes ces femmes qui ont rompu le silence à l'occasion des premières enquêtes sur la contraception, le divorce, les comportements sexuels, les violences... sur des pratiques ou des situations douloureuses ou stigmatisées et qui, selon l'époque, ont pu être inacceptables ou à la limite de l'acceptable. Selon la tolérance ou l'opprobre qui pèse sur la conduite, les résultats statistiques peuvent être d'une précision incroyable ou au contraire sous-estimés. Ainsi, à la fin des années soixante-dix, les pratiques contraceptives documentées par les enquêtes auprès des femmes s'accordent parfaitement aux statistiques de vente de pilules et de stérilets. En revanche, quelle que soit la méthode d'approche retenue et la période, les résultats des enquêtes sur l'avortement fournissent une sous-estimation majeure de cette conduite (de l'ordre de 40% à 65%) par rapport à l'enregistrement médical, lui-même défaillant (Moreau *et al.*, 2004).

La situation n'est pas toujours bloquée. Entre deux enquêtes, l'ordre normatif peut évoluer. Prenons pour exemple, les enquêtes par voie de presse auprès des homosexuels sur leurs pratiques sexuelles. A cette époque, l'épidémie de sida très concentrée dans des groupes marginaux et stigmatisés constitue une menace létale. En 1985, la première enquête brise le silence. Malgré les nombreuses questions ouvertes, les hommes qui répondent ont des difficultés à se plier à des réponses standardisées ; la moitié des 1000 retours de questionnaire est assortie de lettres qui racontent l'expérience traumatique de la découverte de leur homosexualité vécue dans la solitude. L'année suivante, la publication des résultats dans les revues spécialisées a renvoyé une image banalisée de l'expérience et des modes de vie homosexuels, et l'enquête de 1986, répétée selon la même procédure, recueille 2600 réponses dépourvues de commentaires personnels.

A l'intérieur même du questionnement certaines précautions sont de mise afin d'obtenir la confiance des individus. L'attention portée à la rédaction des questions peut prévenir certains effets de blocage. Ainsi, est-il souhaitable de :

- réaliser une enquête qualitative pour étudier le vocabulaire : une analyse d'entretiens réalisés auprès de femmes confrontées récemment à une grossesse non prévue, montre que les femmes utilisent des termes très différents pour qualifier une interruption volontaire de grossesse (Bajos, Ferrand, 2002) ;
- diversifier les angles d'approche et les formulations : ainsi, à la suite de l'analyse du vocabulaire concernant les grossesses non prévues, l'enquête Cocon (« Cohorte sur la contraception ») propose quatre modes de repérage des interruptions volontaires de grossesse disséminées dans le questionnaire ;
- éviter de nommer les comportements traumatiques ou stigmatisés (dans l'enquête sur la violence envers les femmes, les mots de violence et d'agression ne sont jamais prononcés) ;
- limiter la normativité des questions concernant des comportements stigmatisés ou répréhensibles (homosexualité, toxicomanie, ...)
- faire attention au vocabulaire employé. Certaines personnes que leur éducation, leur morale, leur culture ou simplement leur inexpérience n'ont pas préparé à entendre le langage descriptif en usage dans les enquêtes



sociales et encore moins à l'utiliser, peuvent le percevoir comme cru, impudique ou inconvenant. Par exemple, pour éviter aux mineurs interrogés en face à face d'employer le langage de la sexualité, l'enquête « Analyse des Comportements Sexuels des jeunes » s'appuie sur la présentation d'une liste écrite et numérotée de comportements sexuels ; l'adolescent interrogé cite le numéro des pratiques qu'il a expérimentées (Lagrange, Lhomond, 1997). Dans ce genre de situation, il est également courant de recourir à des réponses en oui/non ;

- éviter d'assigner une personne à un statut qu'elle réfute : certaines personnes d'origine étrangère ne s'identifient pas avec le statut d'immigré. En France, un Portugais dont le pays est désormais entré dans l'Union européenne a des difficultés à accepter un tel classement : « moi, immigré ! ».

L'utilisation de questions introductives peut banaliser la question et laisser percer la tolérance de l'équipe de recherche vis-à-vis de certaines conduites :

« *La polygamie existe-telle dans votre pays ? Votre mari a-t-il plusieurs épouses ?*  
*Votre ancien mari a-t-il fait ceci ? Et vous-même ?* » ?

Enfin, comme pour les premiers homosexuels interrogés en 1985, pensons à l'effet libérateur des questions ouvertes : elles permettent au répondant de faire part de son sentiment d'une expérience unique, irréductible à des réponses standardisées.

L'élaboration de la confiance entre enquêteur et enquêté est progressive. L'enquêté peut d'ailleurs à tout moment interrompre un entretien, surtout au téléphone. Il le fait, mais rarement. C'est le témoignage de la qualité technique et éthique du questionnaire. La sincérité de l'enquêté n'est acquise qu'à cette condition. Le plein accord de l'enquêté se constate en fin d'entretien.

Beaucoup d'enquêtés n'auraient jamais accepté par avance le menu complet de l'enquête sur la sexualité en France, mais se sont déclarés satisfaits d'avoir collaboré à cette opération de prévention du sida à l'égard des jeunes. Les statisticiens d'enquêtes peuvent difficilement échapper à ce problème éthique, mais ils sont confortés dans leur travail par son utilité sociale : une image diversifiée et banalisée de l'homosexualité, la prévention du sida, la campagne nationale sur les violences aux femmes « *brisons le silence* », la campagne « *tout recommence* » de réduction des 200.000 avortements en France malgré la contraception. L'avis des enquêtés les conforte dans leur travail car, dans l'ensemble, ceux-ci sont fiers d'avoir contribué à ces actions ou d'avoir permis la reconnaissance d'un problème social, qu'il s'agisse de l'avortement, la violence, la sexualité ou de celle de leur groupe (homosexuels, toxicomanes), ou de leurs revendications ou besoins (malades du sida, hommes incarcérés).

On ne peut pas ignorer les arbitrages éthiquement difficiles entre les exigences de la représentativité de l'enquête et la transparence, voir la loyauté à l'égard des enquêtés. Il est donc difficile de présenter par avance tout le menu d'un questionnaire sensible. Pour éviter un accord sélectif de l'échantillon à de telles enquêtes, bien souvent ne dévoile-t-on pas progressivement le sujet de l'enquête ? le titre de l'enquête n'est-il pas souvent allusif ? la lettre-avis imprécise ? la population ciblée non annoncée ?

Lorsque l'on s'intéresse à des individus qui se reconnaissent dans une communauté de destin plus ou moins structurée, il faut également obtenir la confiance du groupe. La définition et sa conséquence, la délimitation de populations, ne peuvent ignorer la lutte des individus classés à partir de comportements non conventionnels souvent dépréciés. Le projet statistique se trouve alors confronté à des stratégies protectrices ou revendicatrices portées et relayées par la communauté organisée. Cela peut aller du maintien du secret sur la base d'omission, de négation ou au contraire d'exagération d'une bonne présentation de soi, à l'exigence d'abandon ou de redéfinition du classement et même, de demande de réparation. Bien évidemment, ces revendications ne sont pas accessibles aux populations les plus démunies qui ne partagent qu'une même « différence honteuse » ; trop atomisés, les individus ne peuvent se regrouper en vue d'agir pour échapper ou retourner à leur profit la désignation négative.

Dans cette situation, la collaboration des porte-parole du mouvement - s'ils existent - est indispensable à tous les niveaux de l'enquête, de sa conception à la diffusion des résultats. De même, l'implication de membres de l'équipe de recherche ne doit pas être considérée comme un frein à l'objectivité. Au contraire, certaines personnes engagées sont à même d'apporter un ton dépourvu de la sensiblerie et du moralisme si fréquent chez les intellectuels qui défendent des minorités auxquelles ils n'appartiennent pas. Ils peuvent aussi faciliter l'accès au terrain et amoindrir

la méfiance des personnes marginalisées envers les questionnaires et l'usage policier qui peut en être fait. La diffusion des résultats auprès des personnes concernées fait alors partie du travail du chercheur. Une information objective sur des pratiques et des modes de vie dépréciés peut même participer au mouvement d'émancipation du groupe.

### **3.4 L'attention au secret statistique**

Mais, l'effort consacré à la formulation des questions et à l'organisation du questionnement ne suffit pas pour mesurer sans biais des comportements sensibles. L'instauration de la confiance exige une attention renouvelée au secret statistique lorsqu'on enquête sur des comportements reprouvés ou auprès de populations stigmatisées. On y voit en effet majorées les tensions générées par le double paradoxe de recourir à des informations intimes et anonymes pour créer une information publique et s'adresser à une sous-population à la fois exigeante de la « vérité » et en forte suspicion face au politique.

Si la protection du fichier informatique relève de techniques bien rodées, le secret pendant l'entretien est plus difficile à construire, particulièrement en face à face. La formation des enquêteurs et des responsables d'enquêtes doit être renforcée à ce sujet. On doit par exemple éviter d'annoncer le sujet de l'enquête à tout le ménage, écarter le conjoint présent pendant l'entretien, neutraliser les voisins venant fêter l'enquêteur, équilibrer la longueur d'un questionnaire auto-administré pour éviter de signaler les jeunes les plus « délinquants », s'interdire de tester un questionnaire sensible auprès d'une collègue...

Malheureusement, en France, les outils de la confidentialité restent trop souvent écartés : la collecte auto-administrée sur ordinateur n'est pratiquée ni en face à face ni par téléphone. Les réseaux d'enquêteurs privés ou publics ne sont pas équipés des écrans tactiles à présenter aux enquêtés et les derniers centraux téléphoniques analogiques sont censés empêcher les enquêtes téléphoniques auto-administrées. Pourtant les travaux de Turner et de toute l'équipe du RTI ont montré à quel point les comportements sensibles peuvent être sous-déclarés sans le recours à ces techniques : la prévalence déclarée des conduites difficiles à dire est parfois trois fois supérieure lorsque que le recueil a pu être auto-administré au téléphone ou sur portable (Turner, 1998 ou Rogers *et al.*, 1999).

Néanmoins d'autres techniques ont été mises en œuvre. Les plus simples ne sont pas les moins efficaces : l'enquête Escapad (Beck, 2004) est sans doute l'enquête française la plus fiable sur la toxicomanie et la consommation d'alcool et de tabac : un groupe de jeunes remplit simultanément un questionnaire auto-administré sur papier puis le dépose dans une urne bien visible dans la salle ; c'est le secret du vote appliqué aux questionnaires d'enquêtes. Au contraire, les épidémiologistes utilisent les techniques de compression (hachage) des identifiants pour dédoubler ou appairer des questionnaires (Quantin *et al.*, 2004). Plus simplement, dans l'enquête sur la santé des prisonniers (Désesquelles, 2002), le questionnaire face à face et le questionnaire médical rempli par le médecin sont appariés par recours aux codes-barres du commerce. Dans l'enquête Vespa (Obadia *et al.*, 2004) auprès des malades du sida, un tiers fait l'interface entre l'institut de sondage et l'hôpital pour appairer les questionnaires face à face et médicaux ou les questionnaires refus et les questionnaires médicaux. Comme pour l'enquête en prison, l'objectif du dispositif est de contrôler ou redresser la représentativité médicale des répondants.

## **4. CONCLUSION**

Actuellement, en France, le contexte législatif de recueil de données sensibles auprès de populations fragiles et stigmatisées évolue fortement sous l'impulsion des lois européennes et la nécessité d'une production de statistiques harmonisées entre pays malgré des traditions culturelles et une histoire extrêmement diversifiées si ce n'est en contradiction. Cet assouplissement du cadre législatif est corrélatif à une lente ouverture des domaines d'interrogation. Les questions sur les comportements sexuels ou la religion, taboues jusqu'à une époque encore récente, ne sont plus recusées. Les difficultés d'approche des populations difficiles à joindre relèvent désormais plus de difficultés inhérentes au sujet de l'étude que d'impossibilités juridiques ou morales. Sans cesse des réflexions de plus en plus poussées ainsi que des moyens financiers et humains de plus en plus importants permettent d'améliorer les techniques d'approche, l'élaboration des questionnaires et des questions, la représentativité de la population contactée et, de ce fait, la qualité statistique des mesures produites. Il est cependant regrettable que l'expérience

pratique et la production théorique de la sociologie sur les comportements et les carrières des personnes stigmatisées et déviantes ne soit pas mieux connue et prise en compte dans la production de plus en plus abondante de statistiques officielles sur des populations fragiles et que les instituts de sondage publics ou privés français n'aient pas encore investi dans les modes de collecte auto-administrée téléphonique ou sur ordinateur portable, meilleurs garants de la sincérité des réponses à des questions sensibles.

## RÉFÉRENCES

- Bajos, N., Ferrand, M. et l'équipe GINE (2002), "De la contraception à l'avortement". Sociologie des grossesses non-prévues. Paris : Inserm.
- Beck, F., Legleye, S. et Spilka, S. (2004), "Cannabis, alcool, tabac et autres drogues à la fin de l'adolescence : usages et évolutions récentes - ESCAPAD 2003", *Lettre Tendances*, n° 39, OFDT, 4p.
- Brousse, C., de la Rochère, B. et Massé, E. (2002), "Hébergement et distribution de repas chauds - Qui sont les sans-domicile usagers de ces services ?", *INSEE première*, n° 824, 4p.
- Cassan, F. Mazuy, M. et Toulemon, L. (2001), "Douze millions et demi de grands-parents", *INSEE première*, n° 824, 4p.
- Cavailhes, J., Dutey, P. et Bach-Ignasse, G. (1984), *Rapport Gai. Enquête sur les modes de vie homosexuels* : Paris : Editions Persona.
- CNIS (2000), "Transposition en droit français de la directive européenne n°95/46/CE du 24 octobre 1995. Les attentes des statisticiens", Rapport n° 55, Paris : rapports du CNIS.
- Desabie, J. (1990), Réunion du CNIS, formation Démographie-conditions de vie.
- Désesquelles, A. (2002), "Le handicap est plus fréquent en prison qu'à l'extérieur", *INSEE première*, 854, 4 p.
- Lagrange H. et Lhomond B. (1997), *L'entrée dans la sexualité. Le comportement des jeunes dans le contexte du sida*, Paris : La Découverte.
- Leridon H. (1979), "Les pratiques contraceptives en France en 1978", *Population et sociétés*, n° 120, 4 p.
- Marpsat, M. et Firdion, J.-M. (2000), "La rue et le foyer. Une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 1990", Paris, Ined (Travaux et documents, cahier 144).
- Messiah, A. et Mouret-Fourme E. (1993), "*Homosexualité, bisexualité : éléments de socio-biographie sexuelle*", *Population-F*, 5, pp.1353-1379.
- Moreau, C., Bajos, N., Bouyer, J. et l'équipe COCON (2004), "De la confusion de langage à l'oubli : la déclaration des IVG dans les enquêtes en population générale", *Population*, 3-4, pp 503-518.
- Obadia, Y, Lert, F. et le groupe Vespa (2004), "Comment vit-on en France avec le VIH/sida ?", *Population et sociétés*, n° 406, 4 p.
- Pollak, M. et Schiltz, M.-A. (1991), "Questions de méthode. Six années d'enquête sur les homo- et bisexuels masculins face au sida". *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 31, pp. 32-48.
- Quaglia, M. et Razafindratsima, N. (2004), "Enquête auprès des sans-abri qui n'ont jamais ou rarement utilisé les services fournis par les programmes d'aide", *Recueil du Symposium 2004 de Statistique Canada - Méthodes innovatrices pour enquêter auprès des population difficiles à joindre*, Gatineau (Québec) : 3-5 novembre.

- Quantin C. et al. (2004), "Estimation de la valeur discriminante des traits d'identification utilisés pour le rapprochement des données d'un patient", *Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique*, 52, pp. 431-440.
- Rogers S. M., Gribble J. N., Turner C. F. et Miller H. G. (1999), "Entretiens auto-administrés sur ordinateur et mesure des comportements sensibles", *Population-F*, 2, pp. 231-250.
- Ravaud J.-F., Letourmy A. et Ville I. (2002), "Les méthodes de délimitation de la population handicapée : l'approche de l'enquête Insee Vie quotidienne et santé", *Population-F*, 3, pp. 541-566.
- Riandey, B. et Firdion, J.M. (1993), "Vie personnelle et enquête téléphonique. L'exemple de l'enquête ACSF", *Population-F*, 5, pp. 1257-1280.
- Schiltz, M.-A., Jaspard, M., Brown, E., Firdion, J.-M. et l'équipe Enveff (2001), "Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) : mise en place d'une enquête sur un sujet sensible qui peut mettre en danger les femmes interrogées", In Droesbeke J-J, Lebart L. (eds.) *Enquêtes, modèles et applications*, Paris : Dunod, pp. 219-230.
- Spira, A., Bajos, N. et le groupe ACSF (1993), "*Les comportements sexuels en France*", Paris : La Documentation française.
- Tincq, H. (2004), "Une enquête sur la religion en Europe confirme la montée de l'islamophobie et de l'antisémitisme", *Le Monde*, 15 décembre, pp. 2 et GFK, *Wall Street Journal*, 10 décembre.
- Tribalat, M. (1995), *Faire France*, Paris : la Découverte.
- Turner, C.F., KU, L., Rogers, S.M., Lindberg, L. D., Plek, J. et Sonenstein, J. L. (1998), "Adolescent sexual behavior, drug use, and violence: Increased reporting with computer survey technology", *Science*, 280 (8 mai), pp. 867-873.